

MARCHE PUBLIC DE MOBILIER SUR MESURE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

MAITRE DE L'OUVRAGE : Communauté d'agglomération de Grand Angoulême

Equipement mobilier pour le centre aquatique Nautilus

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
CCTP

Procédure adaptée relatif aux marchés publics



CCTP

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Projet : REAMENAGEMENT DU HALL D'ACCUEIL
DU CENTRE NAUTILIS DE GRAND ANGOULEME

Sommaire

A- Objet du marché

- 1- Types d'activités
- 2- Intention esthétiques
- 3- Contraintes réglementaires
- 4- Exigences de sécurité
- 5- Garantie

B- Spécifications et prescriptions techniques

C- Description des Ouvrages

- 1- Banque d'accueil
- 2- Table connectée
- 3- Meuble caissons

CCTP

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Projet : REAMENAGEMENT DU HALL D'ACCUEIL DU CENTRE NAUTILIS DE GRAND ANGOULEME

lot : MOBILIER SUR MESURE

Le présent marché de mobilier a pour objet la fourniture, la fabrication, la livraison, le montage, l'installation sur site .

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

- le maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Grand Angoulême

- le maître d'oeuvre :  Murielle Pellan architecte intérieure



Lucile Léonard architecte

A. Objet du marché

1. Types d'activités

Le centre Nautilus est un équipement sportif et de loisirs conçu en 2002 et géré par la communauté d'agglomération de Grand Angoulême,

Il est composé d'une piscine, d'une patinoire et d'un vaste hall d'accueil.

Le centre Nautilus accueille 375 000 personnes par an, des publics différents (scolaires, clubs, et particuliers), locaux et touristes.

La principale activité exercée dans ce hall à aménager est l'accueil de tout ce public.

Le chantier se déroulera en site occupé.

2. Intention esthétique

Compte tenu de l'architecture existante, le mobilier présentera des qualités esthétiques correspondant à une volonté de concevoir un lieu à la fois chaleureux, lumineux et fonctionnel pour le personnel et les utilisateurs.

L'agencement du mobilier devra rendre l'espace le plus aéré possible et accorder une réserve de surface permettant la possibilité d'organiser des animations avec public. L'ensemble du mobilier devra proposer une image homogène générale, des différentes zones à équiper.

Une grande importance sera donnée au rapport qualité esthétique/solidité et matériaux utilisés. Il sera adapté par sa forme et ses dimensions à la diversité des publics qui fréquentent la piscine et la patinoire.

3. Contraintes réglementaires

Le centre Nautilus est un Etablissement Recevant du Public classé selon le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique :
Catégorie 1

Le mobilier doit permettre l'accueil et la circulation d'un public et d'un personnel handicapé. Il devra être conforme aux préconisations du Code du Travail en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité qui s'imposent aux personnels d'exploitation, d'entretien et de maintenance .

Le mobilier sera livré et mis en place avec fixation au sol,
La planéité des sols demandera si besoin d'être compensés par des dispositifs à vérins
Les surcharges d'exploitation ne doivent pas dépasser les seuils normalisés.

Les produits certifiés NF ou équivalents sont présumés satisfaire à toutes les exigences réglementaires et normatives concernant les performances à l'usage du présent marché (les certificats seront joints au dossier)

4. Exigences de sécurité

Aucune partie du mobilier, par ses caractéristiques, et notamment la présence d'arêtes ou saillies, le mode d'assemblage de ses éléments fixes et mobiles ne doit présenter des risques d'atteinte à l'intégrité physique, tels que lésion, coupure, pincement, étranglement ou suffocation.

Le mobilier comportant un équipement électrique devra être conforme à la norme C 15 801
« Produits mobiliers comportant un équipement électrique. Mise en œuvre des règles de sécurité électrique. »

Le comportement au feu des matériaux constituant l'ensemble du mobilier devra être classé M1 ou M3 et respectera de manière générale la législation en vigueur à la date du présent marché.

Les angles intérieurs et toutes parties creuses accessibles du mobilier doivent être efficacement nettoyables et désinfectables.

Le mobilier sera fabriqué avec des matériaux résistants au nettoyage du sol, qui a lieu chaque semaine avec des produits corrosifs et abrasifs, susceptibles de détériorer rapidement les composants et les revêtements de finition des meubles.

L'entreprise transmettra à la maîtrise d'oeuvre les renseignements dont il dispose concernant la présence de substances chimiques préoccupantes soumises à autorisation, lorsque leur concentration est supérieure à 0,1, % de la masse du meuble. (nom de la substance chimique et recommandations d'utilisation saine.)

Tous les panneaux dérivés du bois disposeront du classement E1 ou mieux (dégagement de formaldéhyde inférieur ou égal à 0 ,124 mg par m³ d'air, mesuré suivant la norme européenne NF EN 717-1 applicable à tous les types de panneaux dérivés du bois .)

5. Garantie

La garantie de conformité démarre à la remise totale et non partielle du lot. Le titulaire est garant du bon fonctionnement du mobilier pendant une période de deux ans qui débute à compter de l'admission.

Le soumissionnaire s'engage à être capable de fournir des composants ou des meubles de la gamme (ou au moins équivalent) durant 3 ans ou 5 ans (à partir de la décision d'admission des prestations).

Pièces et main d'oeuvre pendant 3 ans pour les mécanismes (livraison et installation comprises)

Pièces et main d'oeuvre pendant 5 ans pour les revêtements (livraison et installation comprises)

Pièces de rechange et coloris disponibles pendant 3 ans

Réassortiment possible à l'identique pendant une durée de 3ans

B. Spécifications et prescriptions techniques

Le fournisseur joindra à sa proposition les fiches descriptives de l'ensemble des pièces mise en oeuvre pour la fabrication. Le présent cahier des charges s'adresse essentiellement à des fournisseurs spécialisés dans l'aménagement de mobilier de type collectivité.

Les descriptifs, cotes et plans joints en annexe sont donnés à titre informatif, ils peuvent varier pour répondre aux exigences de fabrication.

L'entrepreneur restera seul responsable vis à vis du Maître de l'ouvrage, de la qualité des matériaux, composants, produits et matériels utilisés pour l'exécution de son marché.

L'entrepreneur a le choix de la provenance des matériaux, composants, produits et matériels à condition qu'ils répondent aux conditions fixées par le marché. Il devra indiquer les modes de fabrication et joindre une copie des certificats d'homologation si nécessaire.

L'entrepreneur devra joindre les durées de garanties des pièces et main d'oeuvre pour les mécanismes, pour les revêtements, pour les pièces de rechange et coloris en fonction du niveau d'usage donné au mobilier. Les mobiliers professionnels pour collectivités sont des biens d'équipement et pas des biens de consommation grand public .

Lors de l'élaboration de son offre et s'il le juge nécessaire, l'entrepreneur est censé avoir pris connaissance des lieux sur lesquels seront implantés les ouvrages (emplacement et nature des travaux, conditions relatives au moyen de transport et de stockage des matériaux, caractéristiques de l'équipement et des installations nécessaires aux travaux). Les conséquences des erreurs ou carences de l'entrepreneur en ce qui concerne les renseignements nécessaires à la bonne exécution du chantier, demeurent à sa charge.

Les travaux comprennent le transport et la mise en oeuvre des matériaux et matériels nécessaires, ainsi que la remise en état du site après la pose.

Les emballages doivent être constitués de matériaux recyclables. Le type d'emballage sera en rapport avec la nature du transport et du type de mobilier. La réduction de la masse ou de l'encombrement des emballages pour des motifs environnementaux ne devra pas nuire à la protection efficace contre les chocs du mobilier lors des transports.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et au plus tard à l'achèvement des travaux, l'entrepreneur est tenu de procéder au dégagement, au nettoyage et à la remise en état des lieux .

Afin de réduire le coût carbone du transport, l'entreprise proposera des variantes de regroupement des livraisons des commandes.

L'entreprise devra les études de structures nécessaires à la conception du mobilier, la fourniture, le transport, la mise en oeuvre et la pose de tous les matériaux et/ou matériels.

Tous les matériaux utilisés devront répondre tant que possible aux contraintes de développement durable et d'écologie.

L'utilisation de matériaux recyclés ou contenant de la matière recyclée est acceptée.

La documentation commerciale (papier ou numérique) est acceptée lorsque la qualité de définition des décors est représentative.

Selon les matériaux et leurs aspects respectifs, cette description peut s'appuyer sur les normes RAL, Pantone etc des couleurs pour les parties métalliques.

L'aspect de certains matériaux utilisés comporte des exigences esthétiques (structure et matériaux de la banque d'accueil) très précises. Pour apprécier correctement l'offre du soumissionnaire, des nuanciers ou échantillons de matériaux peuvent être demandés.

Le soumissionnaire devra s'assurer que les conditions préalables requises pour l'installation du mobilier sont satisfaites et réceptionner les locaux avant d'exécuter ses propres travaux.

L'entreprise devra indiquer comment sera livré le mobilier (monté, partiellement monté, non monté) une notice technique sera livrée pour chaque catégorie de meuble, rédigée en langue française. Les temps de montage moyens par meubles seront indiqués.

Conditions de stockage des livraisons

Le centre Nautilus disposera d'un espace de stockage temporaire du mobilier, objet du marché.

Montage

Pour la bonne exécution du marché, le montage du mobilier ne pourra démarrer qu'avec l'accord et/ou en présence du responsable du marché ou de son représentant.

Entretien, maintenance et réparation

Le mobilier devra être facilement nettoyable.

Les notices de fonctionnement, d'entretien et de nettoyage seront rédigées en langue française et devront être strictement conformes au matériel installé.

Ces notices comprendront :

- la description des opérations d'entretien et de remise en état des meubles, réalisables facilement par une personne non spécialisée ;
- la périodicité recommandée pour les opérations de contrôle et d'entretien ;
- les modalités de vérification de la qualité du nettoyage du mobilier.

Ces notices sont disponibles sur le site internet du soumissionnaire.

Le remplacement des pièces d'usure devra être facile. Les pièces détachées seront disponibles (charnières, coulisses, etc.) dans un délai de 6 semaines.

Le soumissionnaire assurera le nettoyage soigné en fin de chantier ainsi que la vérification d'aspect et le bon fonctionnement des parties mobiles.

Le soumissionnaire est seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception définitive du mobilier. Il assurera leur protection jusqu'à la réception définitive du mobilier qui devra être programmée rapidement.

Réception

La réception du mobilier sera organisée en présence du responsable de l'équipe d'installation.

L'entreprise aura la charge de la totalité des interventions liées à la fourniture, la pose et la bonne exécution des ouvrages concernés.

L'entreprise doit fournir pour validation par la maîtrise d'oeuvre tous les plans d'exécution utiles à une échelle comprise entre le 1-20ème et 1-50ème.

Les études structurelles et de faisabilité sont à la charge de l'entreprise et a un devoir de conseil afin d'assurer le meilleur rapport qualité/prix/utilisation.

Le choix des accessoires, visseries, structures, partis constructifs,... est à la charge de l'entreprise et devra répondre aux besoins d'utilisation, d'esthétisme et de longévité des ouvrages.

Il est rappelé que l'entrepreneur n'est pas un simple fournisseur mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler le cas échéant en temps utile au maître d'oeuvre, les manques de compatibilités, insuffisances ou omissions qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.

Choix des produits

L'entrepreneur sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en oeuvre :
L'entrepreneur devra tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrés (lieu de piscine humide, agressive, corrosif etc) sur le site concerné.

C. Description des Ouvrages

1 – Banque d'accueil - 1 Unité -

Localisation hall du centre Nautilus suivant plan DCE
cf DET 1 du carnet de détails

Les ouvrages sont à considérer comme du "gros mobilier" et, par conséquent, doivent être réalisés en matériaux classés à minima M3 ou M1 (notamment le rotin) (Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public – Article AM15).

La banque d'accueil devra permettre le travail dans de bonnes conditions des agents d'accueil (fonctionnalité et ergonomie)

La forme sera à affiner et le rendu est à titre indicatif

Fabrication en atelier, transport, mise en œuvre, réglage et fixation d'une banque d'accueil de en forme de coquille, habillée par de la moelle de rotin ou techniquement équivalent fixée sur son ossature afin de suivre une surface en double courbure progressive dessinant un mouvement fluide dans l'espace.

La banque d'accueil est constituée de plusieurs modules assemblés ensuite sur place avec le plus grand soin. La structure de chaque module est formée par une série d'éléments en bois découpés en commande numérique ; ces éléments, placés à intervalles réguliers, seront reliés par une structure horizontale à laquelle s'intégrera un plateau de travail à une hauteur de 800mm ainsi que plusieurs tablettes. La stabilité et la tenue mécanique de cette structure au poids des utilisateurs seront soigneusement étudiées (il s'agit d'un point particulièrement important).

Le revêtement en brin de moelle rotin (D max 20 mm) sera fixé avec des clous en acier inox sur une structure de contreplaqué de façon continue.

Il présentera une surface faite de double courbure garantissant une continuité et une contiguïté des brins et ne présentant aucune rupture tangentielle, aucun joint, aucune coupe en sifflet. Le surplus des brins lié aux plis de la surface en double courbure devra disparaître soit en bas derrière les plinthes soit en partie supérieure sous la tablette ou dans la face intérieure du comptoir. Les coupes des extrémités des brins seront traitées avec le plus grand soin afin qu'elle présente une jonction parfaite avec le brin suivant et notamment lorsque les coupes restent visibles lorsque la forme se termine au droit des tablettes, des portes et de certaines façades.

Les modules seront dotés d'une plinthe en Aluminium finition en peinture (couleur au choix de la maîtrise d'œuvre) en retrait et de 100 mm de hauteur environ.

La banque d'accueil devra comporter 3 postes de travail comprenant chacun : un écran, un clavier, un tiroir-caisse, une souris, une imprimante chèque, une imprimante carte, un encodeur, un TPE, une imprimante bracelet, un écran afficheur, une scannette. (ci joint fiches du matériel)

3 supports amovibles seront fournis afin d'ajuster la hauteur de travail sur le plan de travail de 800mm de haut. Ils seront dimensionnés pour intégrer un tiroir-caisse et seront guidés par la tranche intérieure du plan de travail.

Trois caissons fixes fermant à clé seront installés sous le plan de travail jusqu'au sol (voir plan) et permettront d'inclure les chariots du personnel. Avec porte un vantail, charnière invisible, qui vient en débord sous le meuble permettant la prise en main du vantail sans nécessité de poignées de tirage,

Deux caissons fixes fermant à clé seront fournis avec trois tablettes intermédiaires

La structure permettra le cheminement des réseaux courant fort et faible avec des réservations pour remonter ponctuellement sur l'arrière du plan de travail.

L'ossature et plans de travail seront réalisés en contreplaqué bouleau 18mm vernis afin de garantir une durabilité de l'ouvrage et un entretien aisé, en particulier sur le plan de travail. Le rotin sera traité avec un saturateur non déclassant ainsi qu'un fixateur Bime

La banque d'accueil sera équipée à l'entrée arrière d'un portillon simple verrouillable de l'intérieur et de l'extérieur.

Fixations, assemblage, découpes, etc ... L'entreprise devra fournir toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Dimensions : suivant plan de détail 1

2 – Table connectée - 1 Unité -

Localisation hall du centre Nautilus suivant plan DCE
cf DET 2 du carnet de détails

Fabrication en atelier, transport, mise en œuvre, réglage et fixation d'une table connectée, en aluminium thermolaqué sur ossature métallique .

Les halls de piscine sont sensibles à la corrosion, l'aluminium et les visseries devront répondre aux normes en vigueur. Le maître d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre auront une attention toute particulière

La forme sera à affiner et le rendu est à titre indicatif

4 réservations pour prise double chargeur USB. La face arrière sera démontable pour accéder aux réseaux. Les passages de câbles se feront par goulottes dans la structure métallique .La réservation est à la charge du présent lot et devra correspondre aux besoins communiqués par le service informatique.

Compris toutes sujétions de découpes soignées et d'assemblages cachés et toutes sujétions pour une réalisation dans les règles de l'art.

Dimensions : suivant plan de détail 2

Variante en matière poudre minéral et résine type Krion ou équivalent

3 – Habillage distributeur accessoires piscine, écran d'information des horaires bus, horloge temps - 1 Unité -

Localisation hall du centre Nautilus suivant plan DCE
cf DET 3 du carnet de détails

Fabrication en atelier, transport, mise en œuvre, réglage et fixation d'un meuble caisson, en aluminium thermolaqué sur ossature bois.

La forme sera à affiner et le rendu est à titre indicatif

Fourniture et pose d'un caisson pour habillage du distributeur de maillots surmonté d'un deuxième caisson pour habillage d'un écran d'information des horaires de bus et un troisième caisson se greffe sur une face du caisson d'habillage du distributeur maillots

Les halls de piscine sont sensibles à la corrosion, l'aluminium et les visseries devront répondre aux normes en vigueur. Le maître d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre auront une attention toute particulière

Des réservations sont à prévoir dans tous les caissons pour ramener toutes les alimentations électriques dans le caisson pour maillots avec une sortie en partie basse de la face arrière. La face arrière en aluminium perforé du caisson de distribution de maillots et du caisson écran sera démontable pour accéder aux réseaux.

Coloris : Au choix de la maîtrise d'oeuvre

Compris toutes sujétions de découpes soignées et d'assemblages cachés et toutes sujétions pour une réalisation dans les règles de l'art.

Dimensions : suivant plan de détail 3

Variante en matière poudre minéral et résine type Kriion ou équivalent

4 – Bancs - 2 Unités -

Localisation hall du centre Nautilus suivant plan DCE
cf DET 4 du carnet de détails

Fabrication en atelier, transport, mise en œuvre, réglage et fixation de 2 bancs en pliage d'aluminium thermolaqué

La forme sera à affiner et le rendu est à titre indicatif

Coloris : Au choix de la maîtrise d'oeuvre

Compris toutes sujétions de découpes et pliages soignées et d'assemblages cachés et toutes sujétions pour une réalisation dans les règles de l'art.

Dimensions : suivant plan de détail 4

Variante en matière poudre minéral et résine type Kriion ou équivalent